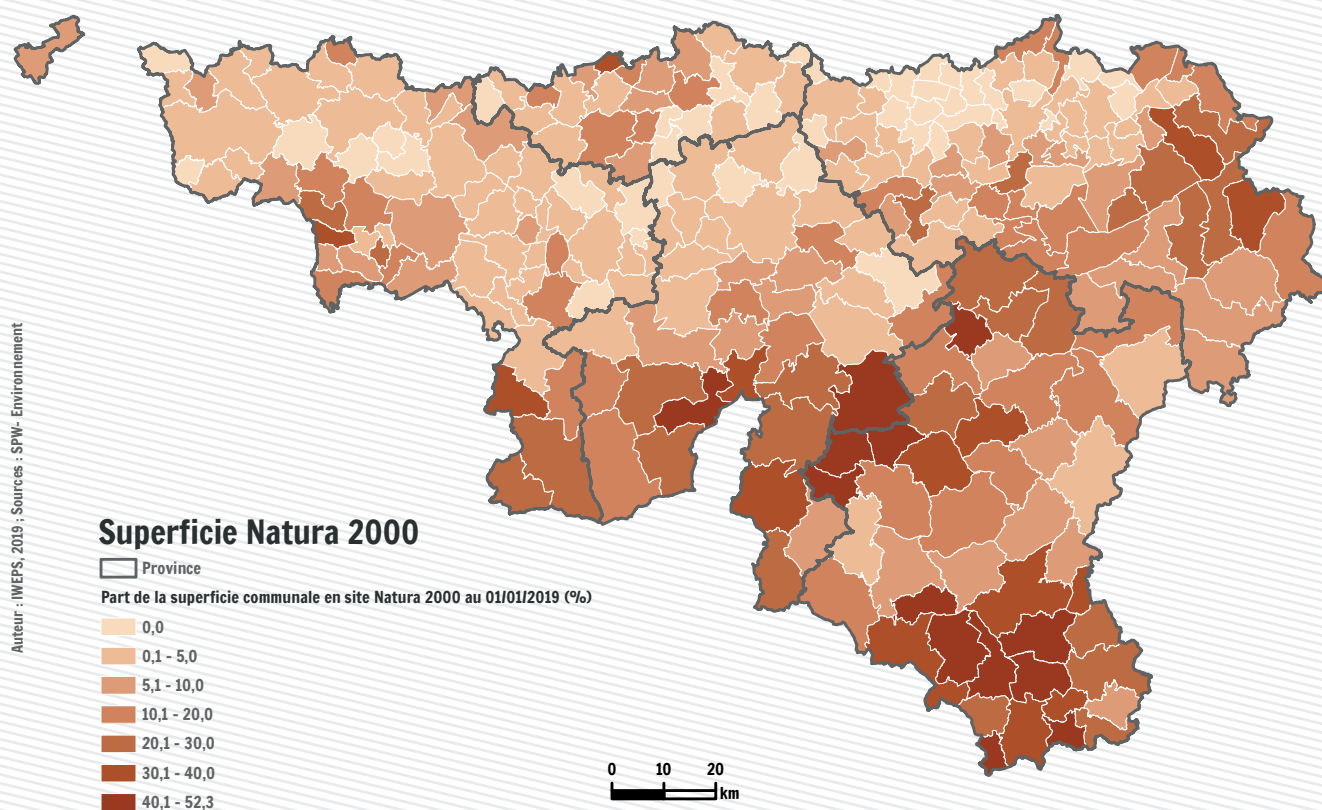


Protection de la faune et de la flore

13,1%

Au 1^{er} janvier 2019, le réseau de sites Natura 2000 couvre 13,1 % du territoire wallon et 1,2 % du territoire fait partie d'un site naturel protégé



Le territoire wallon est moins densément peuplé que celui de la Flandre ; les forêts, zones humides et milieux semi-naturels occupent près du tiers du territoire, soit environ 5 400 km² en 2019.

Afin de protéger les habitats naturels et les espèces animales et végétales menacées, vulnérables, rares, ou endémiques, l'Union européenne a lancé la création d'un vaste réseau écologique. Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien animales que végétales) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, le maintien ou le rétablissement de ces habitats et espèces dans un état de conservation favorable. Ce réseau de sites naturels protégés interconnectés, appelé Natura 2000, se met donc progressivement en place dans chaque pays membre, en application des directives Oiseaux (79/409/CEE) et Habitats (92/43/CEE). En Wallonie en 2018, on compte 240 sites qui couvrent une superficie de 221 697 ha, soit 13,1 % du territoire régional. Le réseau Natura 2000 est constitué à près de 70 % par des forêts (27 % des surfaces forestières wallonnes) tandis que les prairies et cultures représentent respectivement 15 % et 1 % du réseau (5,5 % de la superficie agricole utilisée). Près de 64 000 agriculteurs, forestiers et propriétaires sont concernés.

Protection de la faune et de la flore

En Wallonie, certains sites jouissent d'une protection juridique plus forte que les sites Natura 2000 : il s'agit des réserves naturelles domaniales et agréées (RND et RNA), des réserves forestières (RF), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB), des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) et des réserves intégrales en forêt (RIF). Le réseau de ces sites naturels protégés continue de s'étoffer mais reste peu étendu. En 2018, 558 sites bénéficiaient de l'un des statuts de protection suivants : RND, RNA, ZF, ZHIB ou CSIS. Leur superficie cumulée était de 15 643 ha (95 % de ces sites se retrouvaient également dans la matrice plus large du réseau Natura 2000). En outre, 5 544 ha de forêts feuillues publiques étaient inscrits en RIF. En supprimant tout recouvrement entre types de site, l'ensemble des espaces protégés couvrirait, au 31/12/2018, 20 280 ha soit 1,2 % du territoire wallon. En moyenne, sur la période 1990 - 2018, 576 ha ont été désignés chaque année.

Malgré l'ensemble de ces statuts de protection, l'état de la faune, de la flore et des habitats naturels en Wallonie reste plutôt défavorable (REEW 2017). Quelques progrès sont enregistrés (en ce qui concerne la biodiversité en forêt, l'évolution des populations de chauves-souris, l'évolution des dépassements de charges critiques en polluants acidifiants et eutrophisants) mais des efforts sont encore à fournir, notamment pour atteindre les objectifs prévus dans la Stratégie de la biodiversité pour 2020.

Définitions et sources

Depuis fin 2016, les 240 sites Natura 2000 wallons ont fait l'objet d'un arrêté de désignation et leur périmètre a donc été défini sur cette base.

Les sites protégés de Wallonie sont décrits sur le portail internet : <http://biodiversite.wallonie.be/>

Ils sont également disponibles sur le géoportail de la Wallonie : <https://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Sources :

SPW Environnement, DEMNA, Direction de l'état environnemental, 2020

<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicato rsheets/FFH%2015.html>

<http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicato rsheets/FFH%2016.html>

REEW 2017, SPW Environnement, DEMNA-DEE, 2017. Rapport sur l'état de l'environnement wallon 2017 (REEW 2017), 368p.

Pertinence et limites

Les données sur les superficies de sites sous statut de protection mettent en évidence la part du territoire wallon protégé. Elles ne mettent cependant pas en évidence la qualité des biotopes rencontrés en Wallonie, ni le manque de protection de sites potentiellement remarquables.

Pour en savoir plus :

<http://natura2000.wallonie.be>

<http://etat.environnement.wallonie.be/>

Personne de contact : **Julien Charlier** (j.charlier@iweps.be) / prochaine mise à jour : **juin 2021**